Guérison d’un aveugle à Lourdes

Partage international nº 115 – Mars 1998

Un juge italien a rejeté l’accusation de fraude à l’encontre d’un homme à la fois enregistré comme « non-voyant » auprès de l’Administration, et titulaire d’un permis de conduire depuis sa guérison miraculeuse survenue à Lourdes. Selon un article paru dans le quotidien *Unita*, cet homme âgé de vingt-neuf ans, dont le nom n’a pas été divulgué, a été relaxé par le tribunal de Pérouse, après avoir prouvé à la Cour qu’il avait recouvré la vue durant sa visite à Lourdes, le 13 décembre dernier – jour de la sainte Lucie, patronne des aveugles. L’homme travaillait comme téléphoniste dans le cadre d’un programme d’aide aux aveugles. C’est au cours d’une enquête sur la fraude envers l’assistance sociale que la police avait relevé ce cas pour le moins contradictoire d’un aveugle pourvu d’un permis de conduire.

Lieu : Lourdes, France
Date des faits : 13 décembre 1997
Sources : The Daily Star, Liban
Thématiques : Sciences et santé, signes et miracles
Rubrique : Signes des temps